Think Tank européen **Pour la Solidarité**

www.pourlasolidarite.eu

Compte-rendu

Compte-rendu de l'audition de l'intergroupe économie sociale au Parlement européen

Bruxelles
6 septembre 2012

Solidarité

Le président Marc Tarabella, Parlement européen, S&D

L'audition publique de cette rentrée 2012 annonce une série d'avancements en matière d'économie sociale pour les prochains mois, dans l'attente notamment, du vote sur le rapport de Heinz K. Becker sur l'initiative pour l'entrepreneuriat social, et la proposition de Fonds pour l'entrepreneuriat social portée par Sophie Auconie. En parallèle, de nombreux pays de l'UE cherchent à prendre des mesures législatives soutenant le développement de l'entrepreneuriat social.

Cette audition a donc pour objectif de rappeler que l'économie sociale (ES) a toute sa place au sein du Marché unique, notamment dans le contexte économique actuel. Les intervenants prenant part à cet intergroupe rappellent les opportunités que représentent les entreprises sociales et le secteur de l'économie sociale, pour sortir de la crise que traverse l'Union européenne. Leur gouvernance démocratique et leur objectif social font d'elles un vecteur de croissance, de développement économique, de création d'emploi, de développement local et d'innovation sociale, que les institutions européennes ne doivent pas négliger. Le secteur de l'économie sociale doit être reconnu comme un acteur économique, source d'enrichissement du tissu productif, et non uniquement une économie réparatrice en faveur de personnes vulnérables.

Le Parlement européen a soutenu et continue de soutenir de manière répétée que l'ES est un acteur crucial dans le Marché unique et qu'il doit bénéficier d'une plus grande reconnaissance. On se souvient entre autres du rapport Toia (2009) et du rapport de Sven Giegold (2011), qui se prononce pour une Méthode Ouverte de Coordination (MOC) en matière d'économie sociale.

La Commission européenne, sous l'impulsion du Commissaire Barnier, a identifié dans l'Acte pour le Marché unique, l'entrepreneuriat social comme étant l'un des douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance. La Commission s'est prononcée en faveur de la création d'un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat social et plus largement de l'ESS en Europe.

Benoit Hamon, Ministre français délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation

Le modèle de l'économie sociale résiste mieux aux effets de la crise

La crise que nous traversons nous amène un certains nombre d'enseignements, parmi ces derniers, il n'est pas anodin de constater que le modèle économique qui a le mieux résisté à la crise est justement le modèle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). En effet, il est intéressant de constater que les coopératives ont beaucoup mieux résisté aux conséquences de la crise, même lorsqu'elles sont impliquées sur des marchés hautement concurrentiels avec des sociétés classiques (de capitaux). Cette résistance résulte notamment du fait qu'elles sont moins tendues par des objectifs de court terme et qu'elles disposent de moyens en fonds propre pour résister à la crise.

En France, par exemple, sur la décennie récente, l'ESS a vu son nombre d'emploi augmenter de 23% quand le secteur économique « classique » a vu son nombre d'emploi n'augmenter que de 7%. On a donc un secteur plus dynamique en termes de création d'emploi que l'économie classique.

Importance de la reconnaissance des opportunités du secteur pour sortir de la crise

Depuis plus de 20 ans, une forme de doxa d'aspiration libérale explique qu'il n'existe qu'une seule politique économique possible et par voix de conséquence, qu'un seul modèle d'entreprise n'est acceptable et performant. Cela est particulièrement dangereux. Il existe des politiques économiques alternatives.

La crise a fait réapparaitre la nécessité de replacer l'intérêt général au cœur de l'économie, et l'ESS représente une grande opportunité car elle lie performance économique et utilité sociale.

Nous pouvons saluer la prise en compte au sein de l'UE, à travers l'initiative pour l'entrepreneuriat social, et dans plusieurs pays européens, du lien entre la performance économique, l'utilité sociale, la gouvernance démocratique et le partage des pouvoirs à l'intérieur des entreprises. La question est de savoir si aujourd'hui, on permet ou non à ce modèle de changer d'échelle en se développant et en l'intégrant dans la stratégie de croissance de l'UE, mais aussi dans celle des Etats membres de l'Union.

Il est important de passer d'une phase de réflexion à une phase d'action qui se traduit par la mise en place d'initiatives concrètes. Pour prendre l'exemple de la France, dans le cadre de la création d'une banque publique d'investissement, pas moins de 500 millions d'euros seront consacrés au soutien de l'ESS et de l'innovation sociale.

L'immense avantage de ces entreprises est qu'elles rendent des services utiles à la population. Or, dans une période de démantèlement des services publics liés à la crise, au

choix de politiques économiques libérales et de politiques d'austérité, le champ de l'ESS est indispensable. En effet, il permet de continuer à rendre des services sociaux à la population. C'est une forme de service publique **indispensable au maintien de la cohésion sociale**, qu'assurent la plupart des grandes entreprises de l'ESS.

Un autre avantage des entreprises de l'ESS à prendre en considération dans ces débats réside dans le fait qu'elles développent des emplois non délocalisables.

Bonne pratique : l'association Ciel bleu en France :

Deux professeurs d'éducation physique ont développé grâce aux emplois jeunes (dispositif mis en place par le gouvernement Jospin entre 1997 et 2002) des programmes d'éducation physique pour les personnes âgées afin de limiter la récidive du cancer. Aujourd'hui, ils travaillent avec l'institut Curie et l'Inserm (Etablissement public de recherche à caractère scientifique et technologique). Leurs études démontrent que la pratique de l'éducation physique chez les personnes âgées diminue de 20 à 50% les risques de récidive de cancer.

L'association emploie aujourd'hui 350 salariés qui travaillent auprès de 3000 maisons de retraites en France, auprès de 100 000 personnes. Ils se sont par ailleurs développés en Belgique, en Espagne et en Irlande.

Cette entreprise de l'ESS permet de réaliser à la sécurité sociale française une économie considérable et grâce à la prévention, elle évite une dépense sur le curatif en créant de l'emploi. Ce sont des emplois non délocalisables, force majeure de ce secteur.
En outre, les échelles de salaires sont 1 à 2.6, phénomène qui est difficilement observable dans une entreprise classique.

Aujourd'hui, ils sont confrontés aux laboratoires pharmaceutiques qui veulent racheter leurs programmes de prévention de la récidive du cancer.

Le secteur de l'ESS est le plus innovant sur le plan social. L'innovation sociale est créatrice d'emploi, de valeur économique, de richesse, d'utilité sociale et de cohésion sociale. Nous avons besoin aujourd'hui d'instruments de cohésion sociale et d'instruments de financement de l'innovation sociale, car il est temps de passer du stade de l'expérimentation sur les territoires à la duplication, à la généralisation pour changer d'échelle, et ainsi permettre à l'ESS de se développer à l'échelle des pays.

Les enjeux du secteur de l'ESS en Europe

Il est important de se pencher sur les trois enjeux essentiels pour l'entrepreneuriat social et l'économie sociale et solidaire en Europe à la lumière des travaux initiés par le commissaire Barnier :

- L'Union européenne doit se concentrer sur la façon dont les politiques peuvent soutenir l'entrepreneuriat social en ne le limitant pas à une forme d'économie de la réparation, c'est-à-dire une économie réalisée par des salariés en insertion, pour des services à destination de personnes en situation de pauvreté. L'économie sociale ne se résume pas à cela. La France sera particulièrement attentive au travail de la Commission en ce sens.

- Nous devons reposer la question du statut de la mutuelle européenne. En effet, nous avons besoin de continuer à développer des modèles de prise en charge de personnes (notamment par rapport au risque maladie) dont le mode de sélection n'est pas fonction des revenus et moyens. Aujourd'hui, le modèle mutualiste, parce qu'il associe ses sociétaires à la décision politique, est un modèle qu'il faut soutenir et développer.

- Il est important dans la commande publique et les marchés publics, que soient valorisés les modes de production plus vertueux sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan social. Il est nécessaire que des clauses permettent de favoriser les modes de production que développe l'ESS. Tant en termes d'intégration de salariés en situation d'insertion professionnelle qu'en situation de handicap ou toute autre forme d'utilité sociale dans le mode de production.

Retour sur les défis du secteur de l'ESS

L'ESS ne doit pas être considérée comme une économie des pauvres, par les pauvres et pour les pauvres. Les entreprises de l'ESS sont des entreprises hautement concurrentielles, qui peuvent être très performantes sur le plan économique, mais qui disposent d'un modèle économique différent des sociétés classiques par capitaux. Il est injuste et contre- productif de limiter ESS à une économie de réparation.

Il faut également être attentif aux effets pervers lorsque l'économie classique surfe sur cette vague de développement de l'ESS, pour vanter les mérites du Social Business comme une forme d'ESS. Le social business, ce n'est pas de l'économie sociale et solidaire. C'est une bonne chose que les grandes entreprises s'intéressent à la façon dont elles peuvent améliorer les conditions de vie des habitants de la planète les plus modestes. Mais le modèle de l'ESS répond à des critères en termes de partage des pouvoirs, de redistributions des richesses, de gouvernance démocratique et d'utilité sociale qui ne se limitent pas au fait d'avoir une filiale *lowcost* à l'existence d'une grande multinationale. Il existe la tentation, comme il existe du « green washing », de développer des activités de « social washing » qui consisteraient à repeindre la façade de certaine grandes multinationales d'une couleur plus acceptable sur le plan social, pour vanter les mérites de ces entreprises et leur permettre de continuer à dégager tranquillement des profits considérables, toujours redistribués entre les même actionnaires. L'ESS est différente du Social Business et ne s'y inscrit en rien.

Enfin, les entreprises de l'ESS sont encore trop marginalisées. Beaucoup d'entreprises de l'ESS sont impliquées dans des secteurs concurrentiels. Pour prendre un exemple en France, dans le domaine de l'économie circulaire (recyclage et réemploi) du recyclage des vêtements, sont en concurrence deux principaux acteurs : Emmaüs (association caritative qui vit du compagnonnage, de bénévolat et de personnel en insertion professionnelle) et Veolia. Clairement, nous avons là des entreprises dont les modèles économiques sont totalement différents. Or, Emmaüs a des besoins identiques de financement en fonds propres, en nouveaux clients, en trésorerie, qu'il faut prendre en compte et pour lesquels il faut construire des instruments de l'économie adaptés aux besoins de ce type d'entreprise. D'où la création de la Banque Publique d'Investissement, dont l'objectif sera d'améliorer le financement de l'économie française. Cette banque réservera un compartiment spécialisé doté d'un montant de 500 millions d'euros pour l'ESS.

La France restera très mobilisée sur l'agenda européen en faveur de l'entrepreneuriat social, du statut de la mutuelle européenne, des nouvelles règles d'accès aux marchés publics et à la commande publique pour l'entrepreneuriat social. Elle veillera à ce que les préoccupations de l'ESS soient prises en considération au Conseil dans le portefeuille des ministres de l'économie.

Au-delà de la trajectoire de réduction des dépenses publiques, il faut faire en sorte que cette crise économique permette l'affirmation d'un autre modèle de développement économique, d'un autre modèle d'entreprise qui est celui très varié des structures de l'ESS (fondations, coopératives, associations, entreprises sociales ou mutuelles). Il existe un enjeu fondamental auquel le travail de cet intergroupe peut être décisif.

Le rôle de l'économie sociale dans la sortie de la crise économique, Ariane Rodert, Comité Economique et Social Européen

Il est important de mettre en avant les opportunités positives de l'économie sociale en temps de crise. Les réponses et les solutions aux défis sociaux et économiques se trouvent au sein des initiatives de la société civile et des activités de l'économie sociale. L'économie sociale s'est créée et développée sur les besoins et les défis rencontrés par la société civile et a su mettre en avant les alternatives aux besoins sociaux, de façon efficace et durable. Les acteurs de l'économie sociale doivent donc être considérés au même titre que la société civile, comme des parties prenantes des politiques économiques et sociales européennes. Ils doivent être inclus dans la construction du modèle social européen.

Un autre besoin pour sortir de cette crise au niveau européen est l'innovation sociale et l'expérimentation sociale concrète. Il faut que l'UE se tourne vers les nouvelles innovations. Pour cela, toutes les formes de mécanismes de financement doivent être mises en œuvre pour soutenir les initiatives sociales et l'entrepreneuriat social.

L'économie sociale prouve qu'elle est le secteur clé de cette sortie de crise, nous le verrons avec l'exemple Grec. La Commission doit donc considérer les entreprises sociales avec leurs spécificités et s'assurer que tous les instruments financiers soient mis en place pour favoriser le développement du secteur et assurer la pérennité des entreprises sociales.

Le Conseil économique et social salue la proposition de création d'un fond d'investissement pour l'entrepreneuriat social mais insiste sur la nécessité pour la Commission de trouver une solution hybride au financement des entreprises sociales avec des capitaux publics et privés, pour éviter une trop forte dépendance au secteur public.

Le rôle de l'économie sociale dans la sortie de crise en Grèce

Un groupe d'expert du Conseil économique et social européen a été désigné suite à une initiative de la DG emploi qui a pour but de soutenir la construction d'une infrastructure sociale et économique durable en Grèce.

Cette mission d'expertise conduite en mai 2009 avait pour but d'identifier le rôle que pouvait jouer l'économie sociale dans la sortie de crise économique et sociale grecque et formuler des suggestions et recommandations pour construire un écosystème durable au développement du secteur de l'économie sociale en Grèce.

Mission d'expertise en Grèce

Le premier constat de cette mission est la faible réglementation pour l'économie sociale. Il n'existe en Grèce de cadre légal pour les coopératives sociales. Il est donc indispensable pour les autorités grecques d'étendre le cadre légal aux autres formes juridiques.

Deuxième constat, considérant le contexte de crise aggravée, il est nécessaire de réagir rapidement. Pour cela, le rapport d'expertise propose un plan en trois phases :

- Première phase : soutenir la construction d'infrastructures ;
- Deuxième phase : soutenir le développement d'activité. Pour cela il faut mettre en place des fonds de soutien aux entreprises sociales ;
- Troisième phase : Développer des supports financiers durables.

Afin de parvenir au succès de ce plan, il faut mettre en place des instruments de pilotage en incluant la société civile et les citoyens, les gouvernements locaux, régionaux, au plus proche des citoyens. Il faut appliquer et échanger les modèles de financement qui ont donné des résultats dans les autres pays.

Au vu des opportunités que présente le secteur de l'économie sociale pour sortir le la crise, la Commission européenne doit veiller à prendre en compte les intérêts des entreprises sociales dans toutes les politiques consacrées à l'emploi, aux petites et moyennes entreprises, à l'innovation etc. Et considérer comme parties prenantes, les acteurs de l'économie sociale.

La prise en compte par la Commission des spécificités des acteurs de l'ES dans le cadre des aides d'Etat aux SSIG, Nicolas Pesaresi, DG compétition

Un grand nombre d'acteur de l'ESS fournissent des SSIEG, la question de la prise en compte de leur spécifié (primauté de la personne et de l'objet social) est donc cruciale pour leur développement.

La relation entre les politiques de la concurrence et les politiques sociales est souvent présentée comme une relation tendue. Dans l'esprit de la Commission, l'intention est de rendre cette relation positive. En effet, l'objectif social, l'équité, la cohésion sociale et territoriale sont des objectifs enracinés dans les traités reconnus et mis en pratique dans les règles de l'Union européenne. Les règles sur les aides d'Etats sont destinées à remédier aux défaillances du marché et soutenir des objectifs d'équité et de cohésion.

Ces objectifs sont d'autant plus importants dans notre contexte crise et de réduction des dépenses publiques. La Commission européenne en a tenu compte en assouplissant les règles.

Des avancées pour les acteurs de l'économie sociale effectuant des services d'intérêt économique général

La Commission s'attache à prendre en compte les acteurs de l'économie sociale car ces entreprises participent à la concurrence sur le Marché unique européen et sont donc amenées à être en concurrence avec les autres entreprises. La Commission veut assurer la bonne concurrence entre les deux formes d'entreprise tout en reconnaissant les spécificités des entreprises de l'économie sociale.

Les principales innovations qui concernent le secteur de l'économie sociale sont :

- Les règles *de minimis* pour les services sociaux d'intérêt économique général (SIEG). La proposition adoptée par la Commission européenne prévoit que les aides octroyées aux entreprises chargées d'une SIEG peuvent aller jusqu'à un montant de 500 000 euros sur trois ans, sans que ces aides soient considérées comme des aides d'Etat.
- La Commission a adopté une décision d'exemption de notification pour un certain nombre de SSIEG.
- La Commission a étendu les champs d'application des aides à d'autres domaines de l'économie sociale.

Les nouveautés concernant l'intervention de l'Etat

Le Commissaire Almunia, en charge de la concurrence, a lancé le 8 mai 2012 un programme pour les aides d'Etat. Ce programme prévoit la révision des instruments et instructions pour l'intervention des Etats membres dans leur économie et le soutien de leurs entreprises. Voici les principaux objectifs de cette révision. Les aides doivent :

- soutenir une croissance intelligence, durable et inclusive dans le marché économique unique compétitif ;
- s'assurer de se concentrer sur les cas les plus important ;
- s'assurer que les règles soient les plus simples possibles et qu'elles permettent de prendre des décisions rapides.

En ce sens, la Commission a lancé un certain nombre de consultations dans plusieurs domaines (environnement, énergie, recherche et développement, innovation, règles *de minimis*…).

Avec la réforme des aides d'Etat et la modernisation des règles d'intervention de l'Etat, la Commission veut promouvoir un cadre modernisé accompagné d'efforts pour le soutien à l'économie sociale.

L'Economie sociale comme réponse aux défis de la crise Alain Coheur, président de Social Economy Europe

Le contexte actuel est marqué par les effets de la crise économique. Cette crise entraîne de profondes mutations socio-économiques (délocalisation, désindustrialisation…) et une modification de la structure du marché. Le manque d'opportunité d'insertion sur le marché du travail provoque une augmentation de la part de la population défavorisée qui est confrontée à l'exclusion sociale et la paupérisation.

Pour faire face à ces défis, les entreprises sociales, par leurs caractéristiques, peuvent contribuer à l'accomplissement des objectifs de relance d'une croissance inclusive, de l'emploi de l'innovation, tel que prôné par la stratégie EU2020. L'affirmation de la prédominance des considérations sociétales sur les logiques de profit, le renforcement de la dimension sociale, la stimulation des investissements sociaux, les priorités accordées à la dimension humaine sont des questions auxquelles les entreprises de l'économie sociale ont la capacité de répondre.

Aux cotés des secteurs privés et publics, les entreprises de l'économie sociale traduisent cet esprit d'entreprise conciliant dimension sociale, économique et financière. Responsable dans le secteur de la production ou service, le secteur dispose d'une capacité managériale unique basé sur une capacité d'adaptation et de réactivité aux besoins. Doté de structures démocratiques, fondées sur un mode de gestion participatif, le secteur a la capacité de créer des richesses qui ne se mesurent pas uniquement sur le capital financier mais aussi sur le capital social.

Les entreprises de l'économie sociale procurent des emplois de qualité, de proximité, d'insertion sociale et développement local. Elles sont créatrices d'emploi suivant différentes modalités :

- création directe d'emploi dans l'ensemble du secteur de l'économie sociale ;
- création indirecte grâce aux initiatives impulsées par le secteur ;
- création grâce à la diffusion des initiatives ;
- création grâce à la mise en œuvre de programmes de recrutement et de perfectionnement des compétences.

L'économie sociale représente un espace décisif pour l'innovation sociale pour le développement social et pour le développement économique et ce, particulièrement à l'échelon local.

Les entreprises sociales, s'inscrivent dans une dynamique de croissance forte, durable et équitable, qui replace le citoyen européen au cœur du marché économique.

En complément d'une mobilisation européenne, un travail d'influence doit être fait au niveau européen et aux niveaux nationaux afin que les politiques accordées donnent la priorité à l'ES. En effet, de nombreuses questions subsistent: pérennité des entreprises de l'économie sociale, innovation du cadre institutionnel, cadre légal clair, reconnaissance de l'utilité publique des organisations, reconnaissance et promotion du mode de fonctionnement et de gouvernance des entreprises, consolidation à l'échelon européen de statut pour les principales formes légales encadrant les organisations à buts non lucratifs. Le secteur attend une véritable initiative de la Commission européenne.

La priorité est le développement de mécanismes financiers qui assurent la pérennité en évitant la marchandisation du social.

Une meilleure résistance à la crise pour les coopératives Diana Dovgan, CECOOP fédération européenne des coopératives de travail associé et des coopératives sociales.

Depuis 2009, la CECOOP lance des enquêtes annuelles parmi ses membres pour évaluer l'impact de la crise sur leurs activités (fermeture d'entreprise, niveau d'endettement, etc.). Cette année la CECOOP a comparé les résultats de ses membres avec les données statistiques de la France et l'Espagne, concernant les coopératives, et a publié une étude[1] expliquant les facteurs d'une meilleure résistance des coopératives pendant la crise comparée à celle des entreprises classiques actives dans les mêmes secteurs, de taille comparable et présentes sur les mêmes territoires.

Quelques chiffres

En termes d'emploi, la plupart des membres témoignent d'une certaine stabilité et d'une certaine amélioration. En Italie, dans le secteur des coopératives sociales, l'emploi a

[1] Voir le site de la CECOOP

augmenté de 4,5% en 2010. Dans le secteur de l'industrie en 2011 en Italie, 13 300 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur des services.

La forme coopérative semble être adaptée au contexte social et économique, car le nombre de start-up sous forme de coopérative ne cesse d'augmenter.

Pourquoi une meilleure résistance à la crise ?

L'étude du CECOOP a identifié trois facteurs qui expliquent la meilleure résistance des coopératives aux effets de la crise :

- Effet micro : le modèle des coopératives de propriété spécifique, le modèle de gouvernance, de mutualisation des ressources, aide les coopératives à être plus résistantes en temps de crise. Les travailleurs membres de coopératives ont été capables de prendre des décisions en très peu de temps pour sauver leur emploi et sauver l'activité économique de leur coopérative.
- Effets méso : la mobilisation et l'aide mutuelle entre les coopératives (fédération de coopératives avec outils de soutien, accompagnement, en créant eux même des instruments financiers). Au Pays Basque par exemple, à Mondragon, il n'y pas eu de perte d'emploi car les coopératives du groupe qui souffraient le plus de la crise ont pu relocaliser leurs travailleurs dans d'autres coopératives en meilleure santé économique.
- Effet macro : les politiques et mesures publiques. Les pays où les coopératives de travail associé et les coopératives sociales sont les plus développées et les plus résistantes, sont les pays où les systèmes juridiques nationaux efficaces sont dotés de dispositions spécifiques propices à leur développement (mesures qui facilitent la reprise de l'entreprise par les salariés, mesures concernant les réserves impartageables, etc.)

La reprise de l'entreprise par les salariés est une expérience qui tend à se renforcer et qui semble efficace pour éviter les pertes d'emploi (pratique qui se développe en France, en Italie, en Espagne, au Pays de Galle). En France par exemple, entre 2010 et 2011, plus de 128 transferts d'entreprise ont pu sauver environ 1300 emplois et savoir-faire locaux.

Si nous pouvons affirmer que la résistance des coopératives à la crise est plus grande, il faut souligner que celle-ci tend à s'essouffler. Il existe un besoin urgent de politiques publiques, d'instruments, de mesures et moyens pour renforcer cette résistance mais également aider les coopératives à répondre aux nouveaux défis posés par la crise.

***

Conclusion

Marie-Christine Vergiat députée au Parlement européen (GUE/ALE)

L'économie sociale est plus jamais porteuse d'avenir. Le discours de Benoît Hamon est positif. Nous pouvons saluer les progrès qui ont été faits depuis 2009 à l'échelle de l'UE. Néanmoins, beaucoup reste à faire et les interventions lors de cet intergroupe l'ont bien souligné. Le travail de la Commission européenne sur les SSIG est important, mais il n'a pas été ouvert à l'ensemble de l'économie sociale (en matière de culture par exemple).

Il faut reconnaitre les spécificités de l'économie sociale, mais il faut que les différentes DG soient davantage d'accord sur la considération du secteur dans les politiques, pour éviter de voir au fur et à mesure des arbitrages, les avancées des unes, se réduire aux politiques des autres.

Il faut soutenir la reconnaissance du statut de la mutuelle européenne car cela est primordial pour la directive Solvabilité II et pour éviter qu'elles soient obligées de se regrouper en sociétés anonymes pour être concurrentielles sur le marché européen.

Il faut réviser le statut de la coopérative européenne, car il est calqué sur le modèle de la société européenne.

Il faut un vrai modèle de fondation européenne et d'association européenne. Les acteurs associatifs ont aussi des activités économiques.

L'économie sociale ne doit pas être cantonnée à l'économie réparatrice et au caritatif. Les entreprises sociales sont de véritables acteurs économiques et ont dans l'ensemble mieux résisté à la crise.

Dans cette période de crise, l'ESS est plus que jamais porteuse d'innovation sociale et de développement économique.